

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°30 du 13 juillet 2012**

**PARTIE PERMANENTE**

Armée de terre

Texte n°12

**INSTRUCTION N° 3843/DEF/SIMMT/BSM**

portant abrogation de textes.

*Du 13 avril 2012*

STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES : bureau « stratégie et modernisation ».

**INSTRUCTION N° 3843/DEF/SIMMT/BSM portant abrogation de textes.**

*Du 13 avril 2012*

NOR D E F T 1 2 5 0 7 4 6 J

---

*Référence :*

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

*Textes abrogés :*

Instruction n° 4967/DEF/DCMAT/SDOE/LOG/HSCT/IC du 11 mars 1994 (BOC, p. 1061 ; BOEM 126.2.3, 703.3.1).

Instruction n° 3600/DEF/DCMAT/RPA/1 n° 1600/DEF/INT/AG/CT du 5 février 1976 (BOC, p. 700 ; BOEM 702.1.2.2) modifiée.

Instruction n° 12700/DEF/DCMAT/SDA/RPA n° 16600/DAT/C/OG du 11 mai 1987 (BOC, p. 2407 ; BOEM 562.4) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°30 du 13 juillet 2012, texte 12.

---

Les textes mentionnés ci-dessous sont abrogés :

- instruction n° 4967/DEF/DCMAT/SDOE/LOG/HSCT/IC du 11 mars 1994 relative à la conformité en matière d'hygiène et de sécurité du travail des équipements de travail et des moyens de protection ;
- instruction n° 3600/DEF/DCMAT/RPA/1 n° 1600/DEF/INT/AG/CT du 5 février 1976 modifiée, relative à la constitution et au fonctionnement de la masse d'entretien des matériels d'usage courant dans les corps de troupe de l'armée de terre ;
- instruction n° 12700/DEF/DCMAT/SDA/RPA n° 16600/DAT/C/OG du 11 mai 1987 modifiée, relative à la comptabilité des matériels ressortissant au matériel de l'armée de terre, confiés pour remise en état aux établissements relevant de la direction des armements terrestres.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur central de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres,*

Jean-Tristan VERNA.